

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 15/12/15

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 14 décembre 2015 D-2015/635

#### Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

### Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

#### Excusés:

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

# Pacte de cohésion sociale et territoriale. Subventions de fonctionnement. Programmation 2016. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La cohésion sociale et territoriale de Bordeaux est constitutive de l'attractivité de la ville. La qualité du « vivre ensemble » fondée sur la tradition humaniste de la ville et l'engagement de tous ses partenaires renforcent le lien social au bénéfice de tous les bordelais, notamment les plus vulnérables.

La ville, à travers, l'ensemble de ses champs d'intervention, souhaite garantir et consolider cette cohésion sociale sur l'ensemble des quartiers. La mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale depuis près d'un an a permis d'établir, sur les 8 quartiers de la ville, un diagnostic faisant émerger les enjeux prioritaires de chaque territoire.

Ainsi, pour chaque quartier et sur chacun des 5 axes du Pacte de cohésion sociale et territoriale, ont été identifiées les priorités partagées par tous.

Pour mémoire les axes du Pacte sont les suivants :

Axe 1 : s'insérer économiquement, être citoyen actif

Axe 2 : habiter la ville, partager la vie

Axe 3 : culture éducation et savoirs

Axe 4 : bien être santé et environnement préservé

Axe 5 : tranquillité publique et lutte contre les discriminations

La dynamique du Pacte s'appuie également sur 12 priorités transversales qui rayonnent sur l'ensemble de la ville

- 1 / PRIORISER l'emploi notamment dans les quartiers Politique de la ville et en particulier des jeunes
- 2 / OPTIMISER le maillage associatif et INCITER au bénévolat notamment au profit des jeunes et des seniors
- 3 / REUSSIR la rénovation des Aubiers, de la Benauge, du Grand-parc, claveau, grands quartiers d'habitat social, en déployant une ambition transversale. Raccrocher ces quartiers à la dynamique sociale et économique globale de la ville
- 4 / SOUTENIR toutes les formes d'habitat partagé et accompagner la « capacité d'habiter »
- 5 / DEVELOPPER les écoles ouvertes, notamment aux familles
- 6 / DONNER L'ENVIE de culture à tous
- 7 / INTENSIFIER la lutte contre les causes et les effets du changement climatique
- 8 / SENSIBILISER aux enjeux de la santé globale et la préserver
- 9 / LUTTER contre la solitude des seniors, déployer des services une nouvelle économie pour les maintenir à domicile
- 10 / LUTTER contre toutes les formes de discriminations
- 11 / GARANTIR la sécurité et la tranquillité des biens et des personnes

L'appui de la ville au tissu associatif est l'un des piliers sur lequel le Pacte s'adosse. Les actions proposées par ces structures de proximité représentent une des bases indispensables de la cohésion sociale.

Au regard du contexte administratif et financier extrêmement contraint, il est essentiel de sécuriser leur fonctionnement par des subventions de droit commun. Ces actions correspondant aux objectifs prioritaires de la ville.

Cet engagement volontariste de la ville, prend tout son sens au moment où nombre de partenaires financiers réduisent leurs engagements vis-à-vis des acteurs de terrain, notamment du fait de la réforme de la politique de la ville.

La ville fait le choix, non seulement de consolider l'existant mais, pour un certain nombre d'associations, d'octroyer des moyens supplémentaires pour leur permettre de conduire leurs missions en directions des bordelais.

C'est particulièrement le cas pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

En outre, et pour mémoire, l'appel à projets à innovation sociale et territoriale permet par ailleurs, au cours de l'année, de soutenir le tissu associatif qui, dans bon nombre de quartiers, bénéficie de budgets de fonctionnement pour la réalisation de projets ponctuels innovants.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Mr le Maire à adopter le programme tel que présenté en annexe

C attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant total de 2 007 875,61 €

A faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2016, fonction 522 compte 6574.

#### ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

Pour cette année 2016, afin de rendre encore plus visibles ces actions soutenues par la Ville, nous vous proposons une présentation des subventions selon les 5 axes du pacte hormis, celles qui concernent les structures de proximité dont les actions ont un impact sur l'ensemble des axes.

#### Centres sociaux, Espaces de vie sociale, structures de proximité : 689 300 €

Ces structures de proximité sont des acteurs fondamentaux pour la cohésion sociale. Ils œuvrent dans chacun des quartiers de la ville, au plus près des besoins des habitants en favorisant le lien social, notamment par leur capacité à accompagner les enfants, les jeunes mais également les familles et les séniors. Ils concourent quotidiennement aux objectifs du Pacte quelque soit l'axe concerné.

En outre, ils développent une dynamique d'animation de la vie locale auprès des autres structures associatives, permettant de fédérer les initiatives locales, et de mutualiser les moyens dans un souci d'efficience.

La ville a engagé un travail avec chacune d'entre elle, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de clarifier les objectifs et leurs missions.

| Centre Social et Familial Bordeaux Nord                  | 148 000,00 € |
|--|--------------|
| Foyer Fraternel  | 110 000,00 € |
| GP IntenCité, Centre social et culturel du<br>Grand Parc | 142 800,00 € |
| Réseau Paul Bert   | 60 000,00 €  |
| Club Pyrénées Aquitaine<br>Maison de quartier Le Tauzin  | 5 000,00 €   |
| Epicerie Solidaire                                       | 21 000,00 €  |
| Promo Femmes   | 31 500,00 €  |
| Maison de Santé Protestante de Bordeaux<br>Bagatelle     | 3 000,00 €   |
| AFL Association Familiale Laïque de Bordeaux<br>Nord     | 12 000,00 €  |
| Atelier Graphite   | 25 000,00 €  |
| Astrolabe  | 40 000,00 €  |
| Atelier des Bains Douches                                | 4 000,00 €   |
| Jardins d'aujourd'hui                                    | 24 000,00 €  |
| Amicale laïque de Bacalan                                | 35 000,00 €  |
| Génération Dupaty  | 3 000,00 €   |
| Les P'tits Gratteurs                                     | 3 000,00 €   |
| Yakafaucon   | 12 000,00 €  |
| Kfé des Familles   | 10 000,00 €  |
|  |              |

#### Axe 1 du pacte : s'insérer économiquement, être citoyen actif : 904 500 €

Les associations relevant de cet axe favorisent l'accès à une formation ou un emploi. Elles accompagnent également les plus fragiles dans les démarches de la vie quotidienne afin de leur permettre de s'inscrire dans une trajectoire de vie dynamique.

Parmi toutes les structures que la ville soutient, la mission locale occupe une place particulière, puisqu'elle s'adresse spécifiquement aux 16/25 ans autour de 4 entrées thématiques (la formation, l'emploi, l'alternance et l'immersion dans le milieu professionnel). Elle se démarque également par le volume d'activité qu'elle développe avec 3000 jeunes accompagnés chaque année.

Par ailleurs, Unis cités développe le service civique volontaire en partenariat avec la ville. Cette association propose à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période d'environ neuf mois, des projets de service à la collectivité. Une aide matérielle et un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir leur est proposé ainsi qu'une ouverture sur la citoyenneté. Près de 100 jeunes sont concernés par ce dispositif.

Les actions mises en place par ces associations de taille importante, sont articulées avec le travail des autres associations, parfois plus modestes, mais qui maillent le territoire et qui répondent aux besoins singuliers de chaque quartier. C'est le cas par exemple de la SCOP Actions Inter Médiation qui travaille à l'insertion des publics les plus fragiles, ou bien des compagnons bâtisseurs qui proposent de l'auto réhabilitation de logements accompagnée.

| 12 000,00 €  |
|--------------|
| 15 000,00 €  |
| 494 000,00 € |
| 18 000,00 €  |
| 115 000,00 € |
| 13 000,00 €  |
| 6 000,00 €   |
| 15 000,00 €  |
| 4 500,00 €   |
| 30 000,00 €  |
| 2 000,00 €   |
| 15 000,00 €  |
| 50 000,00 €  |
| 105 000,00 € |
| 10 000,00 €  |
|              |

#### Axe 2 du pacte : habiter la ville partager la vie : 247 575 .61 €

Il s'agit de soutenir les associations qui accompagnent les bordelais en situation précaire du fait de leur mode d'habiter, qu'ils aient ou non un logement.

Les associations ci-dessous soutiennent par exemple les jeunes en errance (CAIO), mais aussi les personnes à la rue par le biais d'actions caritatives au quotidien telles que la distribution alimentaire (équipe St Vincent).

D'autres œuvrent dans la lutte contre le surendettement ou bien notamment l'accompagnement budgétaire et la gestion des fluides pour les familles en logement locatif.

Mais il s'agit aussi de l'hébergement d'urgence, qu'il soit temporaire (Halte 33) ou bien plus durable avec la gestion de centres d'accueil (Diaconat).

L'amicale des locataires du Port de la Lune développe des actions favorisant le lien social en pied d'immeuble notamment.

Le soutien à ces associations permet de favoriser des parcours d'accès au logement avec des offres complémentaires.

| 500,00 €    |
|-------------|
| 30 000,00 € |
| 10 000,00 € |
| 30 000,00 € |
| 25 000,00 € |
| 4 000,00 €  |
| 30 000,00 € |
| 45,12 €     |
| 4 000,00 €  |
| 12 000,00 € |
| 30,49 €     |
| 3 000,00 €  |
| 66 000,00 € |
| 500,00 €    |
| 5 000,00 €  |
| 13 000,00 € |
| 10 000,00 € |
| 4 500,00 €  |
|             |

#### Axe 3 du pacte : culture éducation et savoirs : 100 500 €

Le GIPREB permet de mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative de la ville, qui agit auprès des 2/16 ans en situation de grande fragilité sur 6 quartiers : Bacalan, le Lac, le Grand Parc, St Jean Belcier Carle Vernet, St Michel et la Bastide. Ce sont 350 enfants pris en charge de façon individualisée à travers des parcours éducatifs « sur mesure ».

Par ailleurs le soutien aux actions culturelles s'effectue au titre de l'animation de la vie locale et du lien à créer entre la manifestation et les acteurs locaux (écoles, structures d'animation,...). Le volet culturel sert là de support à un travail de lien social et de dynamique d'engagement des habitants dans leurs quartiers : c'est le cas par exemple du collectif Bordonor, ou de l'association Urban Vibrations school.

La question de l'accessibilité à l'offre culturelle est une des priorités transversales inscrite dans les axes de développement du Pacte.

| Groupement d'Intérêt Public de Réussite<br>Educative de Bordeaux GIPREB | 35 000,00 € |
|---|-------------|
| Chahuts   | 9 500,00 €  |
| Le Quai aux Livres  | 4 000,00 €  |
| Association de solidarité avec tous les immigrés ASTI                   | 4 000,00 €  |
| Association ZEKI  | 3 000,00 €  |
| Collectif de Ressources Bordeaux Nord                                   | 20 000,00 € |
| Contrôle Z Aquitaine  | 3 000,00 €  |
| Urban Vibrations School   | 10 000,00 € |
| Clap Sud Ouest  | 2 000,00 €  |
| Culture du coeur Gironde  | 6 000,00 €  |
| Plumes palettes   | 4 000,00 €  |

#### Axe 4 du pacte : bien être santé et environnement préservé

Cet axe est développé dans le cadre de la délibération présentée par Monsieur Brugère.

## Axe 5 du pacte : tranquillité publique et lutte contre les discriminations : 66 000 €

La cohésion sociale de la ville de Bordeaux repose notamment sur de la capacité de ses habitants à dialoguer, de manière apaisée et respectueuse. Il est donc important de soutenir les structures qui, au quotidien, cimentent les relations en favorisant l'accès aux droits pour tous (Infodroits, ALP 33), en portant un regard attentif aux plus vulnérables (IPPO, Ruelle, Genepi), et en luttant contre toute forme de stigmatisation ou de discrimination (Eurrom)

| Eurrom  | 3 000,00 €  |
|---|-------------|
| Association Laïque du Prado – ALP 33                | 30 000,00 € |
| Infodroits  | 12 000,00 € |
| Association Ruelle                                  | 2 000,00 €  |
| Genepi  | 500,00 €    |
| Information prévention proximité orientation - IPPO | 18 500,00 € |